



District de l'Hérault de Football

COMMISSION FEMININES

Réunion du 30 / 09 / 2026

Présidence : **M. Lefevre Pascal**

Présents : **Mme Bouilly Gladys - MM. Boisseron Nicolas - Belharrate Mohammed - Garcia Alexandre - Guillamot Mickael - Herry Mickael - Relmy Suzye - Rubies Régis**

Absents excusés : **Mme Ferhat Meriem – Samadi Sonia - MM. Gadea Robert - Gueddari Malik -**

Le procès-verbal de la réunion du 15/09/2026 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

SENIORS FEMININE

FOOT FEMININ TERRITOIRE A 11

Le championnat départemental territoire féminin a 11 pour la saison 2026/2027 se déroulera sous la forme d'une phase unique aller/retour, comptant 22 journées au total. La première journée est programmée le week-end du 26-27 septembre 2026

À l'issue de ces 22 journées, le classement final déterminera les équipes qui accèderont à la Régionale 2. Le premier de chaque poule accèdera directement au championnat Régional 2.

Vous trouverez ci-dessous la composition des deux poules :

N° Affiliation	Club	District	Poule
548132	FA Carcassonne	6511	A
540547	FU Narbonne	6511	A
523708	FC Solérien	6514	A
538526	FC Pollestres	6514	A
503251	La Clermontaise	6513	A
564554	Enserune FC	6513	A
544157	FC Corneilhan Lignan	6513	A
541831	FC Lavérune	6513	A
565817	GSTM 34	6513	A
503338	La Peyrade OL	6513	A
512224	Entente Littoral Féminin 2	6513	A

N° Affiliation	Club	District	Poule
545501	FC Castelnau Le Crès	6513	B
512224	Entente Littoral Féminin 1	6513	B
528675	M, Arceaux	6513	B
503234	M, Lunaret Nord	6513	B
547494	FC Sussargues	6513	B
503220	USS Aigues Mortes	6512	B
503029	Ales OL	6512	B
561066	All Five Académie	6512	B
547384	FC Salindres	6512	B
517885	US Monobletoise	6512	B
582757	JCFA	6513	B



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



FOOT FEMININ A 8

Le championnat féminin à 8 se déroulera en deux phases :

- Phase 1 : Brassage :

Elle débutera le week-end du 26-27 septembre 2026 et comprendra 3 journées en matchs simples.

Voici les poules

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
Meze Stade FC 1	AS LGM 1	St Mathieu As 1	Balaruc Stade 1
FC Sauvian 1	Vendargues Pi 1	Ent.Littoral 3	ES Paulhan 1
Cazoul Marau 1	Jacou	M. Arceaux 3	Sc Lodève
Bessan As 1	Mont. As St Martin	AS Gignac VH 1	

Sera déterminé à la suite de ce classement la composition de ces poules :

	D1 8 équipes	D2 7 équipes
1	1er poule A	3e poule A
2	2e poule A	4e poule A
3	1er poule B	3e poule B
4	2e poule B	4e poule B
5	1er poule C	3e poule C
6	2e poule C	4e poule C
7	1er poule D	3e poule D
8	2e poule D	

- Phase 2 : Brassage :

Elle débutera le week-end du 07-08 novembre 2026

***Le F.O. SUD HERAUT (581817) intégrera la poule D2 à l'issue de la phase 1 (brassage) suite à son souhait de ne pas disputer la phase 1**



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



FEMININE U18 A 8

Nous avons 5 engagements pour un total de 8 journées avec des matchs Aller/Retour jusqu'au 17 janvier 2027. Au vu du faible nombre d'engagement, les équipes se croiseront pour un championnat identique jusqu'en fin de saison.

U18 F à 8 Brassage	
1	Castelnau le Crès 1
2	AS Gignac VH 1
6	Meze Stade Fc - 1
4	M. Arceaux -1
5	Sussargues FC - 1

FEMININE U15 A 8

Le Championnat débutera le week-end du 03-04 octobre 2026.

Il est composé des 3 poules suivantes :

Poule A U15F	Poule B U15F	Poule C U15F
OJ Beziers	Grabels	Fc Laverune Fc
Villeveyrac Us	MUCF	Castelnau le C.
St Georges RC 1	Fc Pas du loup	Sussargues
Canet As		Mauguio

Les matchs de brassage auront lieu le 4 octobre ; le 11 octobre et le 8 novembre 2026.

Seront déterminés ensuite les poules D1 et D2 pour la phase 2.

Les calendriers sont disponibles sur le site du District de l'Hérault.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



FEUILLES DE MATCHS INFORMATISEES-FMI NON UTILISEE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,
Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,
La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

LA CLERMONTAISE (503251) :

79651913 – Sénior Féminine Territoire à 11 (Groupe A) du 27/09/2026 Amende : **1€** : 1ère infraction (aucune donnée). Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

ETOILE SPORTIVE PAULHANAISE (548025) :

79659106 – Sénior Féminine à 8 (Groupe D) du 27/09/2026 Amende : **1€** : 1ère infraction (aucune donnée). Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

U.S. VILLEVEYRACOISE (503230) :

79659009 – Sénior Féminine à 8 (Groupe C) du 27/09/2026 Amende : **1€** : 1ère infraction (aucune donnée). Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

FORFAIT GENERAL

L'AS SAINT MARTIN (523509) : annonce le forfait général pour la saison 2026-2027 de son équipe Sénior Féminine à 8 Brassage en poule B

Mail du 29/09/2026 à 12h39

Amende : 70€ - En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles saison 2026-2027

Prochaine réunion : date à déterminer

Le Président,
Pascal Lefevre

Le Secrétaire de séance,
Mickael Guillamot